

ASSEMBLÉE NATIONALE
4 juin 2023

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS741

présenté par
M. Valletoux, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« État tiers »

les mots :

« tel État ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.